



Certificat d'agrément

des maisons de soins palliatifs du Québec

Conformément au deuxième alinéa de l'article 457 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2),

un agrément est délivré à :

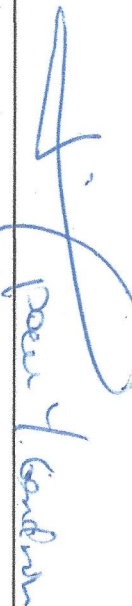
Maison Aline-Chrétien

90, Terrasse de la Cascade, Shawinigan, Québec G9P 2V3

Cet agrément est en vigueur du 15 mars 2019 au 31 mars 2021.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux

Par



Yvan Gendron, sous-ministre

